

La « période française » et le Royaume-Uni des Pays-Bas (1794-1830)

Luc François et Ophelia Ongena

1. La « période française »

1.1. *Bibliographie*

GÉRIN (P.). *Bibliographie de l'histoire de Belgique, 1789-21 juillet 1831*. Louvain-Paris, 1960.

BRUNEEL (C.), ed. *Des Révolutions à Waterloo. Bibliographie sélective d'histoire de Belgique (1789-1815)*. Bruxelles, 1989.

FRANÇOIS (L.), BAELDE (B.), BRESSELEERS (M.), DESCAMPS (S.). *De Boerenkrijg (1798). Bibliografie van de fictie en non-fictie literatuur*. Gand, 1998.

Il peut s'avérer judicieux d'entamer une étude des différents aspects de la « période française » par la consultation de certains ouvrages généraux. Plusieurs synthèses ont paru à l'occasion des divers événements organisés dans le cadre du bicentenaire de la Révolution française :

VAN DE VOORDE (H.), DELSAERDT (P.), PRENEEL (L.), VERAGHTERT (K.). *Bastille, Boerenkrijg en Tricolore. De Franse Revolutie in de Zuidelijke Nederlanden*. Louvain, 1988.

CRAEYBECKX (J.), SCHEELINGS (F.), eds. *La Révolution française et la Flandre. Les Pays-Bas autrichiens entre l'ancien et le nouveau régime. De Franse Revolutie en Vlaanderen. De Oostenrijkse Nederlanden tussen oud en nieuw regime. Handelingen van het colloquium gehouden op 1-2 december 1988, te Brussel – Actes du colloque du 1 et 2 décembre 1988 à Bruxelles*. Bruxelles, 1990.

HASQUIN (H.), ed. *La Belgique française : 1792-1815*. Bruxelles, 1993.

L'héritage de la révolution française 1794-1814. Bruxelles, 1989.

LENDERS (P.), ed. *Het politiek personeel tijdens de overgang van het Ancien Régime naar het nieuwe regiem in België – Le personnel politique dans la transition de l'Ancien Régime au nouveau régime en Belgique (1780-1830)*. Courtrai-Heule, 1993.

Dans les recueils parus sous la direction de Craeybeckx et Scheelings d'une part et de Lenders d'autre part, quelques cas traitent de la persistance ou non

des élites (politiques) au niveau local. L'ouvrage suivant constitue un autre bon exemple :

DE NIJN (H.). Het stadsbestuur van Mechelen gedurende de Franse en Nederlandse Overheersing. Samenstelling en organisatie, in *Handelingen van de Koninklijke Kring voor Oudheidkunde, Letteren en Kunst van Mechelen*, 1988, p. 285-314.

Une nouvelle vague de publications parut à l'occasion de la commémoration du bicentenaire de la bataille de Waterloo en 2015. Quelques titres récents sont :

CLAYTON (T.). *Waterloo. Four Days that Changed Europe's Destiny*. Londres, 2015.

DE VOS (L.), BOSTYN (F.), WARNIER (D.). *Waterloo. 1815 de val van Napoleon*. Louvain, 2015.

OP DE BEECK (J.). *Napoleon. Deel 1: Van strategie tot keizer, Deel 2: Van keizer tot mythe*. Anvers, 2014.

SCHOENMAKER (B.), VAN ZANTEN (J.), DE JONG (J.). *Waterloo 200 jaar strijd*. Amsterdam, 2015.

La perception qu'ont les professions juridiques des événements révolutionnaires et leur réaction aux conséquences que cela représente pour leur « ordre » ont été étudiées dans :

1789-1814. *Révolutions et mutations. Vues et vécues par les notaires de nos régions. (...) Première partie: études et documentation*. Louvain-la-Neuve, 1989, p. 17-160.

STEVENS (F.). *Revolutie en notariaat. Antwerpen 1794-1814*. Assen-Louvain, 1994. *La Révolution et l'ordre juridique privé. Rationalité ou scandale? Actes du Colloque d'Orléans 11-13 septembre 1986*. Paris, 1988, 2 vol.

L'ouvrage suivant constitue toujours une référence en ce qui concerne l'étude des institutions de la « période française » dans les départements réunis :

POULLET (P.). *Les institutions françaises de 1795 à 1814. Essai sur les origines des institutions contemporaines belges*. Bruxelles, 1907 (réimpression en 1994).

Les ouvrages suivants proposent un aperçu des institutions publiques ayant vu le jour dans les départements réunis pendant la « période française » :

HENIN (C.). *Les institutions publiques de la seconde occupation française (26 juin 1794-1^{er} octobre 1795)*, Bruxelles, 2004.

DEVOLDER (C.). *De Verenigde Departementen onder Frans Bewind. De constitutionele instellingen van het Directoire*. Bruxelles, 1997.

ANTOINE (F.). *Les institutions publiques du Consulat et de l'Empire dans les départements réunis (1799-1814)*. Bruxelles, 1998.

Ces ouvrages dressent un tableau de l'histoire, de l'organisation, des compétences et des activités du pouvoir législatif, exécutif et juridique, ainsi que des finances, au niveau tant central que départemental et local. Chaque chapitre est doté d'une bibliographie et mentionne des instruments de recherche archivistiques.

Pour l'étude des aspects relatifs à la culture, aux sciences et à l'enseignement pendant la « période française », il est possible d'avoir recours à deux guides d'archives :

PUT (E.), D'HOKER (M.), eds. *Latijnse scholen in Vlaanderen en Brussel (16^{de}-18^{de} eeuw)*. *Repertorium en archiefgids*. Bruxelles, 2008.

WILLEMS (B.) avec la collaboration de JANSSENS (J.). *Cultuur, wetenschap en onderwijs in de Départements réunis (1794-1814)*. *Repertorium en archiefgids*. Bruxelles, 2009.

Différentes contributions parues en 1987 et en 1988 dans le *Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique*, traitent de la vie culturelle dans les Pays-Bas méridionaux sous la domination française.

1.2. Archives

1.2.1. Généralités

Lors de la prospection d'archives relatives aux Pays-Bas méridionaux pendant la « période française », il convient de toujours tenir compte des niveaux administratifs de l'époque. Il y avait, d'abord et avant tout, le niveau administratif central, centralisé à Paris. Ces pièces d'archives se situent principalement aux *Archives nationales* (AN). Depuis 2010, les documents des AN postérieurs à la Révolution française peuvent être consultés dans un nouveau bâtiment à Pierrefitte-sur-Seine. Les archives de l'Ancien Régime demeurent à Paris. L'administration centrale des Pays-Bas méridionaux, centralisée à Bruxelles, constitue un autre niveau administratif. Ces archives se trouvent essentiellement aux Archives générales du Royaume (AGR) à Bruxelles. Arrive ensuite le niveau administratif provincial (les départements de l'époque), dont les documents sont essentiellement conservés auprès des dépôts provinciaux des Archives de l'État. Enfin, il convient d'examiner le dernier niveau administratif, celui des communes (les municipalités et cantons de l'époque). Ces archives locales sont soit conservées dans les différentes archives communales, soit déposées dans les dépôts centraux des Archives de l'État. Selon la délimitation géographique de la recherche, chacune de ces institutions d'archivage disposera dans une mesure plus ou moins grande des pièces d'archives utiles.

En fonction de la délimitation thématique de la recherche, il peut être nécessaire de procéder à des recherches supplémentaires auprès d'autres institutions d'archivage. Pour une recherche sur les aspects politico-administratifs, les institutions précitées se révéleront largement suffisantes. Si, en revanche, l'accent repose plutôt sur l'aspect militaire, les archives du Musée royal de l'Armée *Legermuseum* (www.klm-mra.be/klm-new/frans/main01.php?id=documentatie/archief) peuvent fournir des informations intéressantes :

BOIJEN (R.). *Inventaris van het archieffonds "Franse periode" 1792-1814-1815*. Bruxelles, 1981.

Pour une recherche portant sur les aspects religieux, il convient de tenir compte, en plus des institutions d'archivage du niveau administratif en question, de la hiérarchie ecclésiastique et des producteurs d'archives concernés.

Un tableau de concordance pratique entre le calendrier grégorien et le calendrier républicain (en usage jusqu'en 1806) est disponible dans :

GEVAERT (F.). *De Republikeinse Kalender en de volledige vergelijkingstabellen met de Gregoriaanse Kalender*. Heule, 1965.

1.2.2. *Les Archives nationales*

1.2.2.1. États des fonds et inventaires imprimés

La prospection d'archives aux AN commence par une exploration minutieuse du site internet de l'institution : www.archivesnationales.culture.gouv.fr. La majeure partie du travail préparatoire peut ainsi être réalisée à domicile. Les fonds d'archives conservés aux AN et dans les dépôts provinciaux des Archives nationales présentent les mêmes principes de classement, ce qui favorise la transparence. Les séries présentes aux archives ne correspondent pas aux fonds développés au sein de l'administration. En raison de la complexification de l'administration, la répartition initiale de A à Z n'a pu être maintenue et a été complétée par les séries AA, AB, AC, AD, AE, AF, BB, CC, TT et ZZ. Un état exhaustif de ces séries est disponible en ligne, de même qu'un descriptif détaillé et actualisé de chaque série. Le site internet indique les informations suivantes pour chaque série : historique du producteur et de la production d'archives, sources inédites et publiées complémentaires et enfin un état détaillé du fonds, avec une référence directe aux inventaires disponibles. Pour les personnes qui n'ont pas accès au site des AN, il est toujours possible de faire appel aux états sommaires de fonds et inventaires imprimés. Les états sommaires permettent d'avoir relativement rapidement un aperçu complet des richesses d'une archive et constituent donc une première étape de préparation d'une recherche archivistique. Bien qu'anciens, les états sommaires suivants s'avèrent toujours utiles :

État sommaire par séries de documents conservés aux Archives nationales. Paris, 1891. *État sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères et les administrations qui en dépendent (Série F, BB Justice et AD XIX)*. Paris, I, 1924 ; II, 1935 ; III, 1-2, 1933 ; IV, 1-2, 1947-1955.

L'état le plus récent ne contient pas, hélas, de références aux inventaires :

FAVIER (J.). *Les Archives nationales. État général des fonds. Tome II : 1789-1840*. Paris, 1991.

Il existe une très large série d'inventaires parfois imprimés, mais généralement uniquement manuscrits. Les versions imprimées sont en principe présentes dans la salle de lecture des Archives générales du Royaume à Bruxelles, ce qui facilite la préparation de la visite à Paris. Les inventaires manuscrits sont, bien sûr, uniquement consultables sur place. Les ouvrages suivants offrent un aperçu des inventaires existants :

État des inventaires des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières au 1^{er} janvier 1937. Paris, 1938.

BRAIBANT (C.). *État des inventaires des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières. Supplément (1937-1954)*. Paris, 1955.

1.2.2.2. Traces des Pays-Bas méridionaux dans ces fonds d'archives

Il est fréquent que des séries réputées pour être riches ne le soient que pour la période postérieure à 1815. La plupart de ces séries se poursuivent en effet jusqu'à nos jours. Les départements des Pays-Bas méridionaux se situaient en outre aux confins de la république et de l'empire. Les «Belges» n'étaient que des figures marginales dans les événements politiques: il n'est donc par toujours évident de trouver des informations sur eux ainsi que sur les départements et les communes des Pays-Bas méridionaux.

F1B. Personnel administratif et F1C. Esprit public, élections, conseils généraux, conseils d'arrondissements

Ces séries contiennent des informations générales et sont entièrement divisées par département. Par le passé, les historiens belges se sont souvent limités, à tort, à ces séries facilement accessibles. Les archives du très important Ministère de l'Intérieur (série F) ont été très vite subdivisées. Des dépôts plus tardifs ont été conservés dans une «deuxième partie», mais ne contiennent que des documents postérieurs à 1814 et ne sont donc pas pertinents pour la «période française belge».

BB. Versements du Ministère de la Justice

Grâce à ce fonds, il est possible de reconstruire l'ensemble du personnel du pouvoir judiciaire, jusqu'au niveau local: listes de candidats, dossiers de nomination, etc. Les rapports contenant des informations sur les magistrats sont tant généraux («la conduite et la moralité des magistrats») que spécifiques, surtout lorsque ceux-ci sont impliqués dans des conflits. Les informations sur les départements des Pays-Bas méridionaux sont relativement abondantes et se situent en partie dans des sous-séries à part:

BOURGIN (G.). *Personnel du Ministère de la Justice, 1775-1852 (versements de 1827, 1834 et 1866) avec tables, BB/1 1-238*. Ms., 1929. ANCHEL (R.). *Organisation judiciaire (An 11-1912) BB/5*. Ms., 1922, 1 registre. PATRY (H.). *Cours d'appel et tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats et dossiers personnels. An VIII-1925. Répertoire numérique, BB/6*. Ms., 1922, 1 registre. ANCHEL (R.). *Répertoire de BB/8 1 à 2188. Juges de paix (an IX-1925), révisé par M. ALLY*. Ms., 1922, 1980. BOURGIN (G.). *Inventaire de la Correspondance générale de la Division civile du Ministère de la Justice, 1791-1820 avec table, BB/16*. Ms., 1927.

CC. Sénat, Chambre et Cour des pairs

Le descriptif général de ce fonds ne laisse pas soupçonner qu'il contient pour chaque département les listes des fonctionnaires inscrits sur les listes des notables, des personnes éligibles aux assemblées législatives et des candidats au Sénat, tels que présentés par les collèges électoraux. Les procès-verbaux des élections sont également présents. On trouve également des informations parallèles dans la série B.

LOT (H.). *Inventaire analytique des archives du Sénat conservateur et de la Chambre des Pairs impériale (CC 1 a 256)*. Ms., 1874, 1 registre.

La publication de sources suivante a vu le jour à partir de ces informations :

DOUXCHAMPS (J.). *Les émigrés belges de 1794: listes suivies d'extraits inédits de lettres (1792-1793) de Julie Desandrouin, du Journal (1794-1795) de Jean-Jacques Augustin de Stassart et de tableaux de correspondance entre les calendriers grégorien et républicain*. Wépion-Namur, 1993.

D. Mission des représentants du peuple et des comités des Assemblées

Les missions des comités parlementaires et de leurs représentants étaient typiques de la période de la Convention. Plusieurs de ces comités et représentants se rendirent dans les Pays-Bas méridionaux, en vue de faciliter l'intégration de ces régions dans l'économie française. Contrairement à d'autres fonds, la série D renferme des informations relativement nombreuses sur la première présence française dans les Pays-Bas méridionaux (de novembre 1792 à mars 1793). Ces dossiers contiennent de la correspondance diplomatique et militaire, mais également (dans les archives du *Comité des Recherches*) des informations sur des personnes (tant hommes politiques des Pays-Bas méridionaux qu'émigrés français dans ces régions) et sur des associations «suspectes».

DE SAINT-LEGER (A.). *Inventaire des papiers des représentants en mission dans le Nord de la France, en Belgique et en Hollande (1793-an IV), avec table*. Ms., s.d. DE CURZON (H.). *Comité d'aliénation et des Domaines (D XXII), Comité diplomatique (D XXIII), Comité d'Avignon (D XXIV), Inventaires analytiques*. Ms., s.d. CAILLET (P.), MICHEL-DANSAC (N.). *D XXIX bis, Comité des Recherches. Inventaire analytique*. Ms., s.d. CAILLET (P.), MICHEL-DANSAC (N.). *D XXIX bis, Comité des Recherches. Table de l'inventaire*. Ms., s.d. DE CURZON (H.). *Comité de classification des Lois (D XXXIX), Comité des Pétitions (D XL), Comité des Subsistances (D XLI), Inventaires analytiques*. Ms., s.d. BERGER (E.). *Série D. Registres. Registres des comités: inventaire sommaire, précédé du relevé sommaire de quelques registres de députés en mission en France et en Belgique*. Ms., 1885. *Table générale des inventaires des comités des assemblées révolutionnaires. Série D, sauf D§ 1, 2, 3, sauf D III, D XIV, D XV, D XIX, D XXIXbis*. Ms., s.d.

F1. Administration générale

Cette série a été subdivisée en différentes catégories et contient les documents relatifs au personnel administratif: la subdivision F1bI est classée par ordre thématique, tandis que la subdivision F1bII est classée par département. On y retrouve des traces écrites de l'organisation et du fonctionnement de l'ensemble de l'appareil administratif (aussi bien pendant le Directoire que le Consulat ou l'Empire), à savoir des dossiers sur les commissaires du Directoire au niveau des départements, des arrondissements et au niveau local; sur les préfets et les fonctionnaires de préfecture; sur l'organisation et le personnel des différents conseils. La série départementale est divisée jusqu'au niveau communal.

La série F1cI est extrêmement importante et traite de «l'esprit public»: un volet est formé par des adresses publiques, proclamations, poèmes, etc., composés à l'occasion de divers événements; pétitions, prestations de serment, déclarations de civisme, votes sur les constitutions, sur le Consulat à vie et sur l'hérédité impériale constituent un autre volet.

La série F1cII permet de sonder l'opinion publique, pour autant que celle-ci pût s'exprimer par le biais des élections. On retrouve les informations suivantes pour presque tous les scrutins, dans l'ordre chronologique et départemental : lois électorales, arrêtés d'exécution relatifs à la composition des bureaux de vote, calculs liés au nombre de représentants élus, membres des collèges électoraux et des bureaux, élus avec résultats du scrutin, documents liés aux prestations de serment, procès-verbaux et toute la correspondance sur le déroulement et les différends de procédure.

La série F1dII est constituée de la vaste série « Affaires particulières ». Ce fonds contient, par ordre alphabétique, des dossiers sur les habitants de l'empire français qui ont correspondu avec le Ministère de l'Intérieur ou au sujet de qui une correspondance a été entretenue.

F1^e traite plus particulièrement des régions annexées (pas seulement les Pays-Bas méridionaux) : organisation administrative, correspondance des représentants français, pétitions, mémoires, témoignages d'adhésion des premiers mois de la « période française ».

DE VAISSIÈRE (P.). *Répertoire numérique des dossiers d'affaires particulières antérieures à l'an VIII (F1dII)*. Ms., s.d.

TEULET (R.), PRINET (M.). *Inventaire sommaire avec table (F1^e)*. Ms., 1897.

F7. Police générale

Le fait que la France révolutionnaire n'a pas été immédiatement reconnue et a été menacée par toutes sortes « d'ennemis » conduisit à l'instauration d'un service très actif de « police générale ». Les archives produites par cette administration sont donc aussi considérables que variées. Leur structure interne n'est pas toujours logique et la lecture des inventaires numériques est donc absolument indispensable. Les subdivisions variées et organisées par département « Statistique personnelle et morale » et « Affaires politiques » reflètent bien souvent la vision des services de police sur la situation dans les Pays-Bas méridionaux. À cet égard, elles constituent un complément indispensable aux informations transmises par l'administration sur place et centralisées par les commissaires du Directoire et, plus tard, par les préfets. Tandis que les documents originaux de ces derniers sont souvent encore présents dans les dépôts provinciaux des archives, ce n'est pas le cas pour les documents de la police. La subdivision « Affaires diverses » embrasse des dossiers sur des personnes, des associations, des événements, etc. considérés d'une manière ou d'une autre comme suspects par Paris. Ils ont surtout trait à la période du Directoire.

LE MOEL-MALAVIALLE (G.). *Inventaire de F7 3001-3327*. Ms., s.d. *Inventaire semi-analytique d'une collection de dossiers formée au Ministère de la Police sous le nom d'« archives ». Papiers provenant de saisies, de prises maritimes. Brèves de correspondance provenant des bureaux de la Police (révolution, Empire, Règne de Louis XVIII), F7 4216-4385/2*. Ms., s.d. DE VAISSIÈRE (P.). *Table alphabétique analytique des dossiers F7 7090 à 7513*. Ms., s.d.

F17. Instruction publique

Des inventaires exclusivement numériques permettent de retrouver des informations sur la création et le fonctionnement des facultés de l'académie de Bruxelles et sur diverses *écoles centrales* (au moyen d'une série départementale).

F17 1-1000; 1001-1066. Inventaire. Ms., s.d. F171086-1149, Inventaire. Ms., s.d. F17 1331-1346, Inventaire. Ms., s.d. F17, 1400-1480, Inventaire. Ms., s.d.*

F18. Imprimerie, librairie, presse, censure

Ce fonds, surtout riche pour la période napoléonienne, contient entre autres des listes d'imprimeries, classées par département. Il accorde une attention relativement grande à la situation des départements dits «étrangers» en 1810.

PATRY (H.). *Inventaire analytique des archives de la Direction générale de l'imprimerie et de la librairie, 1791-1830, F18 1-40. Ms., 1931.*

AD. Bibliothèque administrative; collection Rondonneau

La collection Rondonneau contient surtout des informations sur les élus qui ont siégé à Paris: des allocutions, des rapports, etc., ont été (partiellement) conservés pour chaque représentant. La collection comporte également des pièces diplomatiques se rapportant aux Pays-Bas méridionaux.

AD XVIII A. Rapports, discours et opinion des députés, 1789-1815. Ordre nominal. Ms., s.d. DE CURZON (H.). Répertoire numérique, AD I à XVII. Ms., 1886, 1 reg. LECESTRE (L.). Documents législatifs depuis 1789, AD XVIII A à F, Inventaire. Ms., 1898, 1 registre.

AF. Secrétairerie d'État impériale

Ce fonds relativement sommaire contient également des listes de fonctionnaires. ROCQUAIN (F.). *Série AF. Secrétairerie d'État. Inventaire de AF III. Directeur exécutif, Ans IV-VIII. Ms., s.d.*

1.2.2.3. Commentaires d'historiens et d'archivistes français

Les historiens-archivistes français ont consigné leurs expériences concernant la documentation sur la «période française» dans différents fascicules. Il est utile de les parcourir au préalable:

SCHMIDT (C.). *Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales. Paris, 1907.*

TUETÉY (A.). *Les papiers des assemblées de la révolution aux Archives nationales. Inventaire de la Série C (Constituante, Législative, Convention). Paris, 1908.*

LEGRAND (L.). *Les sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales. Paris, 1914.*

COURTEAULT (H.). *Les Archives nationales de 1902 à 1936. Paris, 1939.*

CARON (P.). *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française. Paris, 1947.*

1.2.2.4. Commentaires d'historiens et d'archivistes belges

Il est particulièrement utile de prendre connaissance du travail d'ouverture des fonds à la recherche déjà réalisé par les historiens belges à Paris.

Les fiches réalisées par H. Nelis en 1909 n'ont jamais été publiées, mais restent conservées dans la section manuscrite des Archives générales du Royaume à Bruxelles. Ces notes sont, dans l'ensemble, obsolètes, mais elles contiennent

parfois des conseils ou des informations utiles sur le contenu des pièces décrites. Un rapport sur la mission de Nelis a été publié :

NELIS (H.). Rapports sur sa mission aux Archives nationales à Paris, in *BCRH*, 1909, p. LII-LVIII, CXXVI; 1910, p. XXII.

Dans les années 1950, M.-J. Tits-Dieuaide a été chargée d'une mission à Paris, consistant à rédiger un aperçu détaillé des fonds qui y étaient conservés et qui concernaient la Belgique. Le but était d'enregistrer tous ces documents sur microfilm. Ce projet ambitieux n'a jamais abouti. Les résultats de la mission ont toutefois été en partie publiés. Les informations contiennent une estimation du volume des dossiers. Ces estimations s'avèrent le plus souvent faibles et les informations sont parfois inexactes :

TITS-DIEUAIDE (M.-J.). Les Archives nationales à Paris et l'histoire de notre pays sous le régime français, 1789-1815, in *BCRH*, 1960, p. CXXIII-CXCVI.

D'autres historiens ont réalisé des états détaillés en se fondant sur des inventaires modernes et après consultation des pièces. Ils se sont toutefois limités à un département ou à certaines séries sur un ou plusieurs départements. Leurs ouvrages constitueront une aide précieuse pour le chercheur en quête précisément de ces informations, mais les personnes qui adoptent un autre angle de vue ne seront pas bien avancées et devront tout de même consulter les inventaires eux-mêmes :

HÉLIN (É.). Relevé de documents pouvant intéresser l'histoire de Belgique et plus spécialement le département de l'Ourthe conservés aux Archives nationales à Paris (Série F), in *BCRH*, 1963, p. XVIII-XXXII.

HOUTMAN (E.). *Documenten betreffende het departement van de Nedermaas (1790-1815) in de « Archives nationales » te Parijs*. Bruxelles, 1974.

LEBOUTTE (R.). Documents intéressant l'histoire économique et sociale des départements belges, de la Ruhr et de la Meuse-Inférieure, conservés aux Archives nationales à Paris, in *BCRH*, 1980, p. 31-67.

VERHELST (J.). De Archives nationales te Parijs. Documenten betreffende de Leie- en Scheldedepartementen in de reeksen C en F, 1789-1815, in *BCRH*, 1969, p. 1-70.

1.2.3. *Les dépôts d'archives belges*

Une recherche dans les archives belges se doit de commencer par une consultation du site des Archives générales du Royaume (AGR) (www.arch.be). Pendant les mois qui ont séparé la conquête militaire française des Pays-Bas méridionaux (juin 1794) et l'annexion administrative à la République française (octobre 1795), la mise en place et le premier fonctionnement de l'administration furent confiés à des commissaires qui siégeaient à Bruxelles. Pères et Portiers d'abord, puis surtout Bouteville par la suite, parvinrent à intégrer relativement aisément les Pays-Bas méridionaux dans l'administration française, notamment grâce à leur approche pleine de tact. Les archives produites par Bouteville et son administration pendant ces mois sont conservées aux AGR à Bruxelles :

THIELEMANS (M.-R.). *Inventaire des papiers des Commissaires du Gouvernement près les neuf Départements réunis dits Papiers Bouteville*. Bruxelles, 1969.

THIELEMANS (M.-R.). *Inventaire des archives de l'Administration centrale et supérieure de la Belgique et du Conseil de Gouvernement*. Bruxelles, 1964.

Les archives et instruments de recherche mentionnés lors de l'étude des différentes institutions ont généralement trait à la «période française». Nous renvoyons à cet égard aux chapitres concernant le Ministère des Finances, le Ministère de la Justice et au pouvoir judiciaire. Ces fonds peuvent être complétés par les fonds suivants qui se trouvent aux AGR :

Inventaire des archives de la Régie des droits réunis (1804-1814). Bruxelles, 1995 (Instruments de recherche à tirage limité).

NELIS (H.). *Inventaire des archives du Bureau du triage des litres*. Bruxelles, 1995 (Instruments de recherche à tirage limité).

DE BOCK-DOEHAERD (R.). *Inventaire des archives de l'École de droit de Bruxelles (1806-1817)*. Bruxelles, 1995 (Instruments de recherche à tirage limité).

TIHON (C.). *Verkoop van nationale goederen. Vente des biens nationaux*. Bruxelles, 1993 (Instruments de recherche à tirage limité).

Concerne les affiches pour la vente de ces biens. Porte essentiellement mais pas uniquement sur le département de la Dyle.

Le fonds *Extraits mortuaires des soldats belges morts aux armées, 1789-1817*, qui est ouvert à la recherche par un inventaire non publié de H. Nelis, a été réparti entre les AGR et les différentes Archives de l'État dans les provinces.

Dans le chapitre relatif aux provinces, certaines archives et certains instruments de recherche ont également trait à la «période française». Ce chapitre, tout comme celui sur les commissariats d'arrondissement, les communes et les institutions publiques locales, traite de l'histoire des institutions et des sources datant de la «période française».

Les archives des familles «importantes» renferment également de nombreuses informations intéressantes. La «période française» ne représente bien souvent qu'une petite partie de celles-ci. Les archives de la famille Stassart-de Maillen et du baron de Stassart (voir le chapitre sur les archives des personnes privées) peuvent être citées comme des exemples de fonds très riches pour la période qui nous concerne ici.

2. L'interrègne des Alliés

Au printemps 1814, les puissances alliées restaurèrent la situation territoriale de 1792. Le 30 mai 1814, celle-ci fut reconnue par la France des Bourbons. Malgré les plaintes de Guillaume d'Orange et certaines tendances politiques à Bruxelles favorables à un grand Royaume-Uni, les Pays-Bas méridionaux furent maintenus dans les anciennes frontières des Pays-Bas autrichiens et de la Principauté de Liège. Quand il fut décidé, le 15 février 1814, de procéder en principe à une unification du Nord et du Sud (en tout cas pour la partie à l'ouest de la Meuse), le duc de Saxe-Weimar fut nommé gouverneur général des Pays-Bas méridionaux. Il administra la région aux côtés d'un gouvernement provi-

soire (composé de quelques commissaires et d'un Conseil général), au nom des coalisés. Le 1^{er} août 1814, Guillaume d'Orange reprit la fonction de gouverneur général; le baron Van der Capellen devint secrétaire d'État à Bruxelles en charge de l'administration quotidienne de la région. Ce dernier était assisté par un conseil administratif composé de cinq membres, une sorte de gouvernement séparé de facto.

Pour ce qui est des archives, cette situation implique que les Pays-Bas méridionaux apparaissent aussi bien dans les fonds «ordinaires» du Royaume-Uni (voir plus bas) que dans les fonds spéciaux qui, en tout cas jusqu'en 1815 – et jusqu'en 1816 dans certains cas – furent produits à Bruxelles et où ils sont encore conservés.

Les documents de la période d'administration de Saxe-Weimar sont ouverts à la recherche par :

LAVALLEYE (J.). *Inventaire des archives du Conseil administratif de la Belgique (février-août 1814)*. Bruxelles, 1995 (Instruments de travail à tirage limité).

Le principal fonds spécial pour cette période provient de la Secrétairerie d'État pour la Belgique qui continua à fonctionner jusqu'en avril 1816. On y retrouve les papiers «habituels» d'une administration en formation (enseignement, *Journal officiel*, bienfaisance, justice et police, milice, cour), ainsi que les documents liés aux sujets brûlants du moment (projets de constitution successifs, liberté de religion, usage des langues, finances publiques) :

BONDER (H.). *Inventaris van het archief van de Secretaris van Staat voor België (3 augustus 1814-10 april 1816) en van het archief van de commissarissen-generaal van de hoogmogende geallieerden in België, van de gouverneurs-generaal en van de commissaris van de koning der Nederlanden in België (1814)*, dans *De archieven van de Algemene Staatssecretarie en van het Cabinet des Konings met de daarbij gedeponeerde archieven over 1813-1840*. La Haye, 1938 (également Bruxelles, 1995, Instruments de recherche à tirage limité).

THIELEMANS (M.-R.). *Inventaire des dossiers soumis au Roi concernant la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg du 24 décembre 1815 au 29 février 1816, conservé dans le fonds de la Secrétairerie générale d'État aux Archives générales du Royaume à La Haye*. Bruxelles, 1976.

Les commissariats spéciaux produisirent leurs propres archives qui sont ouvertes par des instruments de recherche non publiés :

DE BOCK-DOEHAERD (R.). [*Inventaris van het archief van het*] *Commissariaat-generaal van oorlog (1814-1815)*. [*Inventaire des archives du*] *Commissariat général de la Guerre*. Bruxelles, s.d.

DE BOCK-DOEHAERD (R.), HELLA (J.). [*Inventaris van het archief van het*] *Commissariaat-Generaal van Financiën*. Bruxelles, s.d.

DELATTE (I.). *Inventaire des archives de la Chambre de Comptes de Bruxelles (1814-1818)*. Bruxelles, 1994 (Instruments de recherche à tirage limité).

SCHOUPS (I.). *Inventaris van het archief van de Geheime Raad (1814-1815)*. Bruxelles, 1995 (Instruments de recherche à tirage limité).

Il existe, dans les divers dépôts provinciaux, des listes se rapportant à la composition du corps qui devait voter sur le projet de constitution (août 1815). Les listes définitives se trouvent – de même que les résultats nominatifs d'ailleurs – dans les archives de la Secrétairerie d'État et sont rassemblés dans :

BETERAMS (F.G.C.). *The High Society belgo-luxembourgeoise (...) 1814-1815*. Wetteren, 1973.

3. Le Royaume-Uni des Pays-Bas, 1815-1830

3.1. *Bibliographie*

Pour la structure de l'État et le fonctionnement des différents organes, voir :

VAN SAS (N.C.F.). Het politiek bestel onder Koning Willem I, in *Documentatieblad Werkgroep 18^e eeuw*, 1981, 49-50, p. 110-134.

STEUR (J.). Staatssecretarie en Kabinet des Konings onder Willem I, in *BMGN*, 1969, p. 88-138.

DE BRAUW (W.M.). *De departementen van algemeen bestuur in Nederland sedert de omwenteling van 1795*. Utrecht, 1864.

BETH (J.C.). *De departementen van algemeen bestuur gedurende het tijdvak 1798-1907*. Groningen, 1908.

RANDERAAD (N.). Ambtenaren in Nederland, 1818-1915, in *BMGN*, 1994, p. 209-236.

TAMSE (C.), WITTE (E.), eds. *Staats- en natievorming in Willem I's koninkrijk (1815-1830)*. Bruxelles-Baarn, 1992.

VAN ZANTEN (J.C.). *Schielijk, Winzucht, Zwaarhoofd en Bedaard. Politieke discussie en oppositievorming 1813-1840*. Amsterdam, 2004.

JANSSENS (G.), STEYAERT (K.). *Het onderwijs van het Nederlands in de Waalse provincies en Luxemburg onder koning Willem I (1814-1815)*. Bruxelles, 2007.

JUDO (F.), VAN DE PERRE (S.), eds. *Belg en Bataaf: de wording van het Verenigd Koninkrijk der Nederlanden*. Anvers, 2015.

Pour une analyse de la «séparation» en 1830 et des processus antérieurs et postérieurs à la formation de la nation, voir :

DE DIJN (A.). In overeenstemming met onze zeden en gewoonten. De intellectuele context van de eerste Belgische Constitutie (1815-1830), in *BMGN*, 2002, 1, p. 25-45.

AERTS (R.). Over een mislukte staat, zonder nostalgie. Het Verenigd Koninkrijk van Willem I en de scheiding van 1830, in *Ons Erfdeel*, 1, 2005, p. 5-20.

MARTEEL (S.). Van "oude" constitutie tot liberale grondwet. Het Belgische politieke natiebeseft tussen 1815 en 1830, in RIETBERGEN (P.), ed. *De erfenis van 1830*. Louvain, 2006, p. 35-52.

JUDO (F.), VAN DE PERRE (S.), eds. *De prijs van de scheiding. Het uiteenvallen van het Verenigd Koninkrijk der Nederlanden 1830-1839*. Kapellen, 2007.

3.2. *Archives*

3.2.1. *Les Archives générales du Royaume à La Haye*

Le principal instrument de recherche pour ces archives est le site www.nationaalarchief.nl/collectie. Il reflète la structure des archives conservées et permet de rechercher des documents au moyen de mots-clés et de périodes ou au moyen de catégories principales et de sous-catégories.

La situation politique au Royaume-Uni des Pays-Bas reposait – sur le papier en tout cas – sur le principe de l'équivalence des deux régions. Il n'y avait donc qu'une seule capitale, une seule administration centrale et, donc – en ce qui concerne les sources – une seule administration centrale productrice d'archives. Toute recherche doit donc commencer aux Archives générales du Royaume à La Haye.

On ne peut analyser le contenu des diverses sources au niveau national sans tenir compte des intenses efforts accomplis par Guillaume 1^{er} pour influencer autant que possible le scénario de la vie politique. Tous les ministres correspondaient avec le souverain, mais pas en principe les uns avec les autres. Les archives présentent donc la même structure pyramidale. Les ministères (Secrétairerie d'État, Cabinet du Roi, Intérieur, Affaires étrangères, Justice, Finances, Culte, etc.) étaient soit dans leur ensemble, soit dans leurs diverses sections, répartis en différentes catégories : ordinaire, confidentiel, très confidentiel, cabinet. Les documents conservés dans ces séries sont répertoriés dans un index et les mots-clés sont repris dans un répertoire alphabétique. Le chercheur peut donc trouver le document souhaité en procédant dans l'ordre inverse (du répertoire à l'index puis au verbal). Les pièces conservées hors des verbaux constituent les exceptions à cette règle, de même que les archives de telle ou telle section qui conservait des documents sur des affaires récurrentes. Le contenu des archives est bien sûr ouvert au moyen d'inventaires.

Bien que les ministres ne fussent pas en mesure de mener leur propre politique, il existait cependant une certaine procédure de concertation informelle, même avant l'introduction du conseil des ministres en 1823. La lecture horizontale du contenu des divers ministères (et de leurs sections) montre que les ministres – même sans demande explicite de la part du roi – s'efforçaient de formuler des « considérations et conseils » unanimes.

Un autre moyen grâce auquel le roi, à l'instar de Napoléon, tentait de renforcer son pouvoir sur l'appareil de l'État – ce qui eut des conséquences pour la formation des archives – consistait à réorganiser régulièrement les compétences ministérielles. Les attributions des ministres étant donc remaniées, certaines matières doivent être recherchées à plusieurs endroits en même temps.

L'inventaire précité de Bonder ouvre à la recherche les archives « ordinaires », « cabinet » et « confidentielles » de la Secrétairerie d'État (au moyen de répertoires, index et verbaux). Les archives du cabinet renferment de la correspondance diplomatique, mais aussi de la correspondance avec des notables du Sud (notamment Libry-Bagnano).

L'ouvrage suivant est un instrument pratique qui permet de s'orienter plus précisément dans les nombreux index de la Secrétairerie d'État :

CLEMENS (T.). *Alfabetische lijst van de hoofden van de rubrieken van de indices op het geheim verbaal van het staatssecretariaat 1813-1840 (inv. nrs. 5876-5893)*. La Haye, 1976.

Les archives du Cabinet du Roi fournissent de nombreux documents sur les finances (semi) officielles (budgets, *Nederlandsche Handelsmaatschappij*, Société générale pour favoriser le développement de l'industrie nationale). On y trouve également quelques pièces sur les «gewaande bezwaren der Zuidelijke Provinciën» («les prétendues objections des provinces méridionales»), sur le rôle de la presse et de la France dans le développement de l'opposition.

Les affaires intérieures furent réformées à de nombreuses reprises, mais continuèrent à conserver les sections suivantes, malgré les structures successives: ordinaires, cabinet, cabinet – hors verbaux, confidentielles. Dans ces sections, se trouvent les documents les plus importants sur la presse favorable au gouvernement et d'opposition, sur les rapports des gouverneurs relatifs à l'opinion publique, les éditeurs et imprimeurs, les élections, les mouvements de pétition, les séances des États provinciaux, les petits séminaires, etc.

Les Affaires intérieures ont successivement adopté les structures et les dénominations suivantes:

- Département de l'Intérieur, avant 1813
- Ministère de l'Intérieur, 1813-1817
- Ministère de l'Intérieur, 1817-1823
 - Secrétairerie générale
 - Administration intérieure et intérêts locaux
 - Milice et garde civique
 - Industrie nationale et Administration de la police
- Ministère de l'Intérieur après 1823
 - 1^{re} section: Affaires générales
 - 2^e section: Administration intérieure (A)
 - 3^e section: Administration intérieure (B)
 - 4^e section: Milice et garde civique (de 1824 à 1829)
 - 5^e section: Enseignement, art et sciences (de 1819 à 1831)
 - Industrie nationale (de 1818 à 1830)

Pour les archives ministérielles, nous disposons de quelques instruments supplémentaires:

THIELEMANS (M.-R.). *Inventaire des dossiers relatifs à la Belgique conservés dans le fonds « Cabinet du Ministère de l'Intérieur », 1817-1830 aux Archives générales du Royaume des Pays-Bas*. Bruxelles, 1974.

THIELEMANS (M.-R.). *Inventaire des dossiers relatifs à la Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg conservés dans le fonds Waterstaat (1820-1823) aux Archives générales du Royaume à La Haye*. Bruxelles, 1974.

THIELEMANS (M.-R.). *Inventaire des archives secrètes du Ministère de la Justice concernant les Pays-Bas méridionaux conservées aux Archives générales du Royaume à La Haye: 1815-1818*. Bruxelles, 1978.

Les deux derniers ouvrages ne représentent nullement des inventaires complets de tous les documents relatifs à la Belgique. Il ne s'agit que d'un échantillon d'un ensemble beaucoup plus vaste.

Les « collections » constituent un autre fonds important. Elles embrassent des archives familiales datant souvent du XIX^e siècle. Voici quelques exemples qui revêtent un certain intérêt pour les Pays-Bas méridionaux : de Keverberg, Dumonceau, Dumont-Pigalle, Elout, Falck, van Doorn, van Hogendorp, van Maanen, van Nagell (qui contiennent toutes de la correspondance de, avec et sur les Pays-Bas méridionaux) et Roëll (documents sur l'opinion publique, les institutions financières, le journal officiel, les éventuelles adaptations à la Constitution...). Quelques inventaires utiles :

TIHON (C.) *Table de la collection intitulée « Archives diplomatiques du royaume des Pays-Bas » (1815-1828)*. Bruxelles, 1990.

VERBURG (M.E.). *Geschiedenis van het Ministerie van Justitie I, 1798-1898*. La Haye, 1994.

RIBBERINK (A.E.M.). *Departementen van Eredienst, 1808-1870*, in *Nederlands Archievenblad*, 1993, p. 297-306.

DELATTE (I.). *Inventaire des archives de la Chambre de Comptes de La Haye (1816-1830)*. Bruxelles, 1994 (Instruments de recherche à tirage limité).

DOEHAERD (R.), HELLA (J.). *Inventaris van het archief van het Amortisatiesyndicaat te Amsterdam. Inventaires des archives du Syndicat d'Amortissement à Amsterdam*. Bruxelles, 1995 (Instruments de recherche à tirage limité).

DE BOCK-DOEHAERD (R.). *Inventaire des archives du Service des expropriations et des dommages occasionnés par les constructions militaires sous le régime hollandais*. Bruxelles, 1995 (Instruments de recherche à tirage limité).

Grensverdrag. Traité des limites. 1820. Bruxelles, 1992 (Instruments de recherche à tirage limité).

3.2.2. *Autres lieux de conservation*

3.2.2.1. Het Koninklijk Huisarchief (les archives de la maison royale, hébergées aux Archives générales du Royaume à La Haye)

Les archives du roi Guillaume I^{er} contiennent la correspondance avec le successeur au trône, les ministres et les particuliers. Sous la rubrique « Binnenslandsche aangelegenheden van den Staat » (affaires intérieures de l'État), nous retiendrons surtout les documents concernant l'opinion publique dans les Pays-Bas méridionaux en 1813-1814, les préfets et les fonctionnaires en fonction au moment de la prise de pouvoir en 1814, l'intronisation du roi à Bruxelles en 1815, divers rapports sur les lois existantes et sur le déroulement des discussions à la Deuxième Chambre en lien avec les modifications proposées par le roi, des mémoires et rapports du roi et au roi relatifs à l'insurrection bruxelloise en 1830, des documents sur des fonctionnaires au chômage. Sous la rubrique « Buitenslandsche aangelegenheden van den Staat » (affaires étrangères de l'État), nous pouvons lire des notes du roi et au roi au sujet des tentatives de répression de l'insurrection de 1830.

Les archives du prince Frédéric sont intéressantes en raison de la correspondance que celui-ci a entretenue avec de nombreux particuliers, également avant 1830.

Le fonds d'archives « Grégoire » est composé d'une vaste correspondance avec de nombreux orangistes belges (1832-1854) d'une part et avec van Gobbelschroy d'autre part.

Diverses collections (Luzac, Elout, Snouckaert van Schauburg) renferment des correspondances sur des questions « belges ».

3.2.2.2. Les Archives générales du Royaume à Bruxelles

Plusieurs fonds d'archives, dont les producteurs se trouvaient dans la partie méridionale du pays, sont conservés à Bruxelles.

LAVALLEYE (J.). [Inventaire des archives de l']»Administration du Waterstaat [à Bruxelles]», in *Inventaire des archives de l'Administration du Waterstaat (1814-1830), d'archives du Ministère des Travaux publics (Administration des ponts et chaussées) et des fonds Concessions de chemins de fer (etc.) et chemins de fer vicinaux. Inventaris van het archief « Waterstaat » (1814-1830) van het archief van het Ministerie van Openbare werken (beheer van bruggen en wegen) en van de fondsen Concessies van spoorwegen (enz.) en buurtspoorwegen*. Bruxelles, 1975, p. 5-9.

Le contenu du fonds suivant a été réparti entre les Archives générales du Royaume à Bruxelles et plusieurs Archives de l'État dans les provinces :

Inventaire des archives des Corps équestres, 1814-1830. Inventaris van het archief van de Zuidnederlandse Ridderschappen, 1814-1830. Bruxelles, s.d. (instruments de recherche à tirage limité).

Ces corps équestres étaient constitués de nobles qui, par leur inscription, reconnaissaient la constitution du Royaume-Uni et pouvaient ainsi participer aux élections des représentants de la noblesse. La date à laquelle l'inscription se déroulait avait donc une importance politique évidente. La liste des membres est donnée par :

DOUXCHAMPS (J.). *L'ordre équestre dans les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas 1816-1830: liste des membres avec notes bio-bibliographiques*. Wépion-Namur, 1993.

Les archives réduites, mais relativement complètes, de l'éphémère université de l'État de Louvain (1817-1834) ont été ouvertes à la recherche par :

NELIS (H.). *Inventaire des archives de l'Université de l'État de Louvain et du Collège philosophique (1817-1835)*. Bruxelles, 1917.

Les archives de la *Algemeene Maatschappij ter Begunstiging van de Volksvlijt* contiennent pour les premières années de nombreux arrêtés de nomination du gouverneur, du secrétaire et des commissaires, ainsi que la correspondance avec le roi et avec divers ministres (Intérieur, Waterstaat, Industrie nationale et colonies, Finances). Elles contiennent également les listes des actionnaires, dont les plus importants formaient le conseil d'administration. Pour la période postérieure à 1830, ces archives renferment entre autres le « volet belge » des documents qui

jettent un jour sur la séparation des biens globale entre la banque, le roi néerlandais, le gouvernement néerlandais et le gouvernement belge :

SABBE (É.). *Inventaire des archives de la Société générale de Belgique de 1822 à 1870, déposées aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles*. Bruxelles, 1994 (Instruments de recherche à tirage limité).

Parmi les fonds d'archives des personnes privées, ceux du procureur général Schuermans revêtent une grande importance politique : ils renferment la correspondance avec le roi, les princes, divers ministres, des rapports sur la presse, le mouvement de pétition et la résolution de 1830. Les papiers de Goubeau et van Gobbelschroy contiennent surtout de la correspondance (voir le chapitre sur les archives des personnes privées).

Les archives et les instruments de recherche mentionnés dans le chapitre sur les diverses institutions concernent souvent la période du Royaume-Uni. Nous renvoyons à cet égard aux chapitres sur le Ministère des Finances, le Ministère de la Justice et le pouvoir judiciaire. Certaines archives et certains instruments du chapitre sur les provinces concernent également la période du Royaume-Uni. Ce chapitre, tout comme le chapitre sur les commissariats d'arrondissement, les communes et les institutions publiques locales, examine l'histoire des institutions et des sources datant de la période du Royaume-Uni.

3.2.2.3. Autres

Les inventaires suivants donnent des pistes concernant les divers endroits où trouver des documents d'archives en dehors des lieux de conservation officiels.

D'autres producteurs d'archives ont également été actifs, surtout en lien avec des thèmes politiques importants comme le culte et les rapports entre l'Église et l'État ou les finances publiques :

DE VALK (J.-P.). *Inventaris van Romeinse archivalia betreffende het Verenigd Koninkrijk der Nederlanden, 1813-1831*. Bruxelles-Rome, 1991.

En raison du vif intérêt que portait le roi à la franc-maçonnerie, la collection « *Verzameling der Orde van Vrijmetselaren Den Haag* » contient des documents adressés au prince Frédéric, le grand maître national, et reçus de lui. Parmi les autres fonds de ces archives, mentionnons la collection des fondations, livres de procès-verbaux, correspondance de et à la direction générale et une collection complète de listes de membres :

Maçonnieke nalatenschap van wijlen Z.K.H. prins Willem Frederik Karel, Prins der Nederlanden, Grootmeester Nationaal, 1816-1881. 's Gravenhage, 1884.

3.3. Publications de sources

Les publications de sources sont particulièrement nombreuses. Elles peuvent être retrouvées, pour autant qu'elles aient été publiées à l'époque, grâce à :

DEVOLDER (J.). *Algemene bibliografie van publicaties uitgegeven in de Zuidelijke Nederlanden voor de periode 1800-1829*. Gand, 1989, 3 vol.

Bibliographie nationale. Dictionnaire des écrivains belges et catalogue de leurs publications, 1830-1880. Bruxelles, 1886-1910, 4 vol.

Voici quelques publications de sources intéressantes (notamment des éléments issus de l'Intérieur, de la Justice, du Cabinet du Roi) :

COLENBRANDER (H.T.). *Gedenkstukken der algemeene geschiedenissen van Nederland van 1795 tot 1840*. La Haye, 1914-1922 (vol. 23, 27, 44, 46, 50).

GERRETSON (C.). *Muiterij en scheuring 1830*. Anvers, 1936, 2 vol.

SMITS (A.). Instructies aan en rapporten van gouverneurs uit 1830, in *Bijdragen en Mededelingen van het Historisch Genootschap (gevestigd te Utrecht)*, 1949, p. 157-359.

Il convient par ailleurs de mentionner la publication très importante (une reconstruction à partir de comptes rendus de presse) des rapports parlementaires :

NOORDZIEK (J.J.F.). *Verslag der handelingen van de Staten-Generaal 1814/1815-1830/1831*. 's Gravenhage, 1862-1889, 19 vol.

4. Digitalisation et autres dépôts d'archives à l'étranger

Ces dernières années, différentes institutions d'archives publiques ont développé des initiatives visant à faire connaître leurs collections, ainsi qu'à mettre celles-ci à la disposition du chercheur sous forme digitale. Chaque institution dispose de moyens de présentation conviviaux. Pour la période et le sujet traités dans ce chapitre, les archives de l'État en France, aux Pays-Bas et en Belgique sont évidemment de toute première importance. Les divers instruments de recherche sont consultables via :

www.archives-nationales.culture.gouv.fr/fr/web/guest/site-de-pierrefitte-sur-seine

www.gahetna.nl/collectie/archief

www.arch.be/

Pour les dépôts d'archives à l'étranger, il n'y a bien sûr pas de césure pour les années 1814-1815 comme c'est le cas pour la Belgique, la France et les Pays-Bas. Ils sont donc mentionnés à part.

Les *Österreichisches Staatsarchiv* proposent des possibilités de recherche étendues sur le site www.archivinformationssystem.at. Il est possible de rechercher par noms (personnes, définitions géographiques, etc.), thèmes et dates. Le désenclavement va jusqu'au niveau du document et indique également, au moyen de la structure du fonds, la localisation du document dans un plus grand ensemble.

Pour la recherche dans les *National Archives* britanniques, le meilleur instrument de recherche est toujours :

ROPER (M.). *The Records of the Foreign Office, 1782-1968*. Richmond, 2002².

Les «Foreign Office Records from 1782» revêtent la plus grande importance d'un point de vue belge. Les séries FO1-90 et FO95-111 renferment des documents antérieurs à 1906 et sont ouvertes par pays. Le descriptif (ainsi que la voie d'ouverture) des séries principales General Correspondence, Registers and Indexes, Embassy and Consular Archives, Confidential Print, Treaties, Private and Private Office Papers, et Archives of Commissions and Conferences, est disponible sur : www.nationalarchives.gov.uk.